

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le vingt Juillet 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Colombier-Le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS : MM FOUR Béatrice, DESRIEUX Claude, GIRODON Didier, GERY Myriam, COGNET Géraldine, BESSET Aurore, BOITARD Franck, VERCASSON Xavier, MARGIER Jean-Pierre, MAICHERAK Catherine, DESCHAMPS Charlotte, THE Françoise, VAUX Hubert, COUX Joël.

ABSENT ET EXCUSE : LONDON Patrick

Date d'affichage de la convocation : 15 juillet 2021

Date de convocation : 15 Juillet 2021

Objet : **TARIF Tickets garderie périscolaire**

Madame le maire indique que les tarifs de la garderie périscolaire avaient été fixés par délibération du 28/07/2020.

Les tarifs fixés étaient de

Tarif matin (de 7 h 30 à 8 h 20) : 1, 20 €

Tarif soir (de 16 h 30 à 18 h) : 2, 25 €

Tarif ½ heure (7h 7h30 et 18 h à 18h30) 0, 75 €

Les conseillers municipaux, à l'unanimité décident des nouveaux tarifs applicables au 23/08/2021

Tarif matin (de 7 h 30 à 8 h 20) : 1, 30 €

Tarif soir (de 16 h 30 à 18 h) : 2, 35 €

Tarif ½ heure (7h 7h30 et 18 h à 18h30) 0, 75 €

Et si un enfant reste le temps de la cantine sans prendre de repas (pour cause médicale dans le cadre d'un PAI), il sera demandé 2 tickets matin (soit 2, 60 €) pour frais de surveillance.

Fait et délibéré à COLOMBIER LE VIEUX les jour, mois, an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le Maire

B. FOUR



REÇU À LA
SOUS-PRÉFECTURE
DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE

01 SEP. 2021